

# KINESITHERAPEUTE

## MISSIONS

### **Repérer la pathologie**

Le masseur-kinésithérapeute intervient souvent à la suite d'une entorse, d'une scoliose, de difficultés respiratoires... D'abord, il étudie le dossier médical (radiographies, ordonnances du médecin référent...) du patient et pratique un examen clinique pour définir les méthodes et les moyens à mettre en oeuvre.

### **Des techniques variées**

Le kiné fait ensuite appel à de nombreuses techniques : massages répétés sur une zone douloureuse, mouvements de gymnastique à l'aide d'appareils, de poids... Il peut aussi utiliser l'eau (les séances se déroulent alors dans une piscine), la chaleur, la ionisation ou les ultrasons.

### **Remise en forme, relaxation...**

Sur prescription médicale, le kiné peut réaliser des bilans de capacité. Il intervient parfois, sans prescription médicale, dans le domaine sportif (remise en forme, relaxation, massage...) ou esthétique (exercices de relaxation pour le visage, par exemple).

### **Compétences requises**

#### **Bonne résistance physique**

Une bonne résistance physique est requise pour manipuler les patients, répéter des exercices de rééducation, réaliser des gestes et des massages.

## **Écoute et observation**

Du nourrisson au sportif de haut-niveau en passant par le cadre fatigué ou la personne âgée... les patients sont tous différents. Au kinésithérapeute de tenir compte de leur état physique et de leurs besoins. Il doit leur donner confiance, les encourager à persévérer dans leurs efforts, les remotiver et les stimuler dans leur parcours de soins. L'observation de l'évolution du patient est indispensable pour travailler efficacement

## **LIEUX D'EXERCICE**

### **Surtout en libéral**

Les masseurs-kinésithérapeutes exercent en structures libérales pour plus de 75 % d'entre eux. Ils sont soit à leur propre compte, soit salariés d'un cabinet ou d'un centre de soins privé. Les emplois du temps s'adaptent pour suivre ceux des patients. Les nouveaux diplômés commencent le plus souvent par un poste de salarié-remplaçant. C'est l'occasion de diversifier les expériences professionnelles.

### **Avec les soignants**

Le masseur-kinésithérapeute rééduque le plus souvent sur prescription médicale, qu'il tient informé des résultats obtenus. Mais le travail d'équipe ne s'arrête pas là. Qu'il exerce en libéral ou comme salarié du secteur hospitalier, il reste toujours en étroite collaboration avec les soignants. À l'hôpital, en centre de rééducation, il fait partie d'une équipe inter-professionnelle constituée autour du patient.

## **En coordination**

Les soins sont coordonnés entre les médecins et les autres professionnels paramédicaux (ergothérapeutes, psychomotriciens) ou autres (éducateurs). Selon les cas, il communique avec les services sociaux pour l'orientation des patients, des neuropsychologues pour avis, des fournisseurs d'orthopédie médicale, des orthoprothésistes pour la réalisation d'appareillages.

## **Le masseur-kinésithérapeute dans une maison de retraite**

Dans une maison de retraite, le masseur kinésithérapeute intervient principalement à titre rééducatif auprès des résidents : rééducation après un accident, rééducation de l'équilibre, travail respiratoire. Il mène également des actions préventives : renforcement musculaire, ateliers de prévention des chutes...

## **FORMATION**

Pour exercer ce métier, il faut être titulaire du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute.

Préparé en 4 ans, le DE permet d'obtenir 240 crédits ECTS. L'accès à la formation s'effectue après une année de formation universitaire (la première année commune aux études de santé (PACES), la première année de licence sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ou première année de licence dans le domaine sciences, technologies, santé).

Niveau bac + 5

DE masseur-kinésithérapeute